

Corporation des propriétaires  
de

BARS  
BRASSERIES  
ET TAVERNES  
du Québec

**UTBQ**  
Union des tenanciers de bars du Québec

130, rue Principale, Châteauguay (QC) J6J 3H1  
Tél. (450) 692-8443 Fax. (450) 692-7638

7373, rue Cordner, LaSalle (QC) H8N 2R5  
Tél. (514) 937-0531 Fax. (514) 933-0936

---

Montréal, le 14 janvier 2022

L'honorable François Legault  
Premier ministre du Québec  
Conseil exécutif  
Édifice Honoré-Mercier  
835, boulevard René-Lévesque est  
3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1B4

**PAR TÉLÉCOPIEUR : 1 (418) 643-3924**

et

Monsieur Christian Dubé  
Ministre de la Santé et des Services sociaux  
Édifice Catherine-De Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy  
15<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

**PAR COURRIEL : [ministre@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre@msss.gouv.qc.ca)**

Objet : Pandémie liée à la Covid-19  
Variant Omicron  
Réouverture des bars et restos-bars exigée

---

Monsieur le Premier ministre du Québec,  
Monsieur le Ministre de la Santé et des Services sociaux,

En réaction aux annonces d'hier de votre gouvernement, la Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Tavernes du Québec («CPBBTQ») et l'Union des Tenanciers de Bars du Québec («UTBQ»), via leur président respectif, messieurs Renaud Poulin et Peter Sergakis, se permettent de vous adresser la présente lettre.

D'abord, il appert le justificatif principal à toutes les mesures annoncées hier est que le Québec a atteint, ou est sur le point d'atteindre, le pic de cette cinquième vague en terme de nombre d'infections. Ceci permet, selon vos experts de santé publique, plusieurs allègements, dont notamment la réouverture de tous les milieux d'enseignement et la fin du couvre-feu, le tout dès le 17 janvier prochain.

Qui plus est, et vous l'avez mentionné à plusieurs reprises hier, les conséquences médicales découlant des infections causées par le variant Omicron sont beaucoup moins graves que celles causées par les précédents, et ce même s'il est plus facilement transmissible, ce qui justifierait également l'adoucissement des restrictions sanitaires.

Par ailleurs, vous avez aussi annoncé un élargissement du passeport vaccinal à tous les commerces ayant une superficie de plus de 1 500 mètres carrés, à l'exception de ceux dont la vocation principale est la vente de produits comestibles ou pharmaceutiques.

Tout ce qui précède amène la CPPBTQ et l'UTBQ à un constat : c'est un non-sens et inéquitable de laisser notre industrie fermée plus longtemps!

En effet, les bars, restos-bars et restaurants du Québec ne peuvent continuer d'être marginalisés et pénalisés, sans raison. À ce stade-ci, tous les secteurs de l'économie québécoise doivent fonctionner avec les outils dont nous disposons. À ce titre, la CPBBTQ et l'UTBQ rappellent que seules les personnes adéquatement vaccinées n'étaient et ne seront admises dans les établissements de leurs membres, comme ce sera d'ailleurs exigé dans d'autres types de commerces, tels que les magasins à grande surface, la Société des alcools du Québec et la Société québécoise du cannabis. Si ces-derniers peuvent exploiter leur commerce de façon sécuritaire avec l'utilisation du passeport vaccinal sans incidence notable sur la situation pandémique, alors notre industrie peut le faire également!

Cette cinquième vague étant sur-le-point d'être derrière-nous, il est crucial d'immédiatement redonner de l'oxygène à ceux qui en sont privés depuis maintenant près de deux ans, au risque de les voir disparaître à tout jamais les uns après les autres!

Au surplus, les québécois ont fait d'importants sacrifices depuis les deux dernières années et une très forte majorité d'entre eux a pleinement collaboré aux mesures de santé publique, qu'il suffise de considérer le taux de vaccination des adultes doublement vaccinés dépassant les 90%. Ce faisant, il est impératif de redonner à ces-derniers les libertés pour lesquelles ils ont fait tant d'efforts, dont le droit de visiter un établissement licencié. Inutile de rappeler que le gouvernement québécois a écarté plusieurs droits individuels au nom du bien-être collectif, privation qui s'est accompagnée d'effets néfastes sur la santé mentale de la population. Ce temps-là est révolu!

Ainsi et pour toutes ces raisons, la CPBBTQ et l'UTBQ réclament que tous les bars, restos-bars et restaurants soient autorisés à rouvrir selon leurs heures normales d'opération dès lundi le 24 janvier 2022. Il est essentiel de stopper l'hémorragie qui affecte l'industrie, celle-ci dure depuis bien trop longtemps et nos membres ont bien trop souffert. Il faut que ça cesse! La seule solution viable est de permettre une réouverture immédiate!

Dans l'intervalle, nous vous prions de recevoir, monsieur le Premier ministre du Québec et monsieur le Ministre de la Santé et des Services sociaux, nos sincères salutations.

**CORPORATION DES PROPRIÉTAIRES  
DE BARS, BRASSERIES ET TAVERNES  
DU QUÉBEC**



Renaud Poulin, président

**UNION DES TENANCIERS DE  
BARS DU QUÉBEC**



Peter Sergakis, président